

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 19/05/17
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 15/06/17
Affichage le : 07/07/17
Transmission préfecture le : 07/07/17
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20170623-lmc198314-DE-1-1
Du : 07/07/17
Délibération exécutoire le : 07/07/17

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 23 juin 2017

**POLITIQUE B08 COOPÉRATION INTERNATIONALE
CONVENTIONS ANNUELLES DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE
CONVENTIONS AU TOGO**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de MME MARIE-HÉLÈNE AUBERT ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental du 2 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission permanente et notamment son article 8 visant la coopération internationale,

Vu la délibération du Conseil départemental « Yvelines, partenaires du développement – orientations 2015-2020 » du 27 novembre 2015 et le rapport d'orientation qui lui est annexé,

Vu la délibération de la Commission permanente du 8 juillet 2016 portant renouvellement de la convention-cadre de coopération décentralisée avec la Commune d'Anèho au Togo,

Vu le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve les conventions 2017-1 et 2017-2 avec la Commune d'Anèho annexées à la présente délibération.
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer les deux conventions.

- Décide l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 3 293€ et une subvention d'investissement de 27 000€ à la Commune d'Anèho.

- Dit que les subventions seront imputées sur le chapitre 65 article 6574 et sur le chapitre 204 article 20422 du Budget départemental.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 23 juin 2017

CONVENTIONS ANNUELLES DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE CONVENTIONS AU TOGO

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire :

Votent POUR (36) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Hélène Brioux-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Jean-Michel Fourgous, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

S'Abstient (1) : Yves Vandewalle.

Absents excusés (5) : Philippe Brillault, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Alexandre Joly, Laurence Trochu.